



## **Commune de CEYRAS**

### **NOTE de SYNTHÈSE** **Séance du 03 juin 2021** **A 20h30**

#### ***1-Procès verbal de la séance précédente***

Approbation du compte rendu de la séance du 08 avril 2021

Absente excusée : Nadia Dehaese

Rajout : 4 points en information à l'ordre du jour, une question de l'opposition, des travaux dans les rues du village, l'eau du forage de Rabieux et le chantier Concordia.

Monsieur Lestocard revient sur les débats sur les courriers envoyés au Maire et Conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de questions amenées hors Conseil Municipal, qu'il a répondu à ces questions alors qu'elles n'avaient pas été posées officiellement. Désormais nous nous tiendrons au règlement intérieur du Conseil Municipal et nous ne répondrons pas aux questions en dehors de l'ordre du jour. Nous sommes dans une volonté d'ouverture pas dans la polémique, nous construisons ensemble dans un « esprit de famille ».

### **DELIBERATIONS**

#### **1. Décision modificative**

Hugues Céret présente la 1<sup>ère</sup> décision modificative, il s'agit des travaux liés à la cave coopérative et à la peinture de celle-ci pour un montant de 2600€. Nous n'avons pas inscrit une somme suffisante donc nous prenons sur l'opération de « l'éclairage public ». Vote à l'Unanimité de cette décision modificative.

#### **2. Motion de soutien aux agriculteurs victimes du gel**

Daria Picard précise que la Communauté de Communes du Clermontais a prévu un budget pour venir en aide aux agriculteurs. Nous avons transmis, à leur demande, après publication d'une information, les coordonnées des agriculteurs intéressés. Le dossier est en cours. Vote à l'unanimité de cette décision.

#### **3. Motion de soutien inscription de la réalisation d'un demi-échangeur**

Monsieur le Maire explique que la situation est accidentogène du côté des Tannes Basses. Il existe un réel intérêt dans la réalisation de ce projet. Il précise que les emprises de cet échangeur sont faciles à réaliser. Désormais une majorité de personnes souhaitent la création de cet échangeur. Cela réduirait les flux de circulation dans notre village.

Vote à l'unanimité de cette décision.

#### **4. Conseil Municipal des Enfants (CME) – formalisation-règlement**

Magali Tena précise que nous avons parlé à plusieurs reprises du CME. Lorsque l'on a proposé un dossier aux enfants il y avait un règlement, il faut le formaliser. 3 personnes coaniment le CME Julien Bermond, Magali Tena et Jean-Claude Lacroix. Des réunions se tiennent tous les 2 mois. Parfois plus fréquentes en fonction des projets.

Julien Bermond prend la parole et informe que celui-ci s'est tenu samedi pour la 2<sup>ème</sup> fois. Il existe 5 projets : décoration du mur de l'école, installation de jeux pour les plus grands au château d'eau, création d'un spectacle qui se répèterait tous les 2 mois, création d'un parcours santé et d'une chasse au trésor.

La décoration du mur a été retenue, les enfants ont bien échangé, se pose la question du budget et la réalisation dans l'année. Les enfants doivent définir le public et le thème, sur le temps scolaire. Prochaine rencontre fixée le 3 juillet. En attendant les enfants doivent compléter une fiche projet. A la fin du Conseil il

y a eu une ouverture sur une activité citoyenne : par exemple le nettoyage des berges de la Lergue.... On va leur soumettre des idées qui puissent être réalisées cette fin d'année scolaire. Ils étaient 13/15.

Vote du règlement à l'unanimité

## **INFORMATIONS**

### 1. organisation des élections

Exceptionnellement cette année, tenue de 2 bureaux de vote, les 20 et 27 juin, inquiétude quant au nombre suffisant de personnes pour son bon fonctionnement. Monsieur le Maire précise qu'il est impératif de s'inscrire dans le tableau d'organisation des 2 tours en fin de séance du conseil, monsieur Caumel informe de son absence aux deux dates.

Seulement 6 électeurs peuvent être présents simultanément dans le bureau de vote.

Le lieu du bureau de vote a changé, il se tiendra à la cave coopérative, afin d'éviter les problèmes sanitaires dans les locaux de l'école. Nous pourrions ainsi laisser le matériel en place entre les 2 tours. La vérification de l'identité des électeurs se fera à l'entrée.

### 2. Inventaire partagé

Daria Picard évoque le déroulé de la soirée avec une dégustation en fin de manifestation par un producteur de vin local.

### 3. Point budgétaire

Le contexte sanitaire pose problème quant à l'obtention des subventions sur différents projets. Ceci nous incite raisonnablement à revoir à la baisse certains aménagements.

Les travaux d'aménagement piéton de la route de Saint Félix auront bien lieu mais avec quelques recalibrages. Ces travaux seront couplés avec la sécurisation de Rabieux. Ils seront réalisés d'ici fin Juillet pour des raisons techniques (centrale d'enrobé fermée), le Conseil Départemental octroie 40 000€ de subvention. En septembre l'arrêt de bus devrait être en service pour une rentrée sereine de nos collégiens. Espace sportif et ludique, tennis, pumptrack,... ce qui été prévu 450 000€ de dépenses au budget, en recettes nous avons 60 000€ du Conseil Départemental et 21 000€ du Conseil Régional. Nous fixons une « barre basse » à 200 000€ pour une 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement « tennis » et une grande partie de travaux consacrée aux réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité...

Dans cette opération il n'y aura pas d'emprunt de réalisé. Une rencontre avec l'association est prévue pour discuter sur leurs souhaits (1 ou 2 cours de tennis ?). Le club étant disposé à participer financièrement.

A l'issue de cette rencontre nous demanderons au bureau d'études de travailler sur le dossier plus précisément.

Monsieur Lestocard demande si l'achat du terrain est compris dans les 200 000€

Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur Lestocard précise que si on compte on n'est pas loin du budget du début

Monsieur Ceret précise que nous sommes loin des 450 000€ nous ne sommes qu'à 200 000€ sur cette 1<sup>ère</sup> tranche.

Monsieur Lestocard rajoute que c'est bien de maintenir le projet

Monsieur le Maire rajoute que le club est en attente du développement de son activité.

Il est à noter que nous apprécions la proposition du club.

## 5. Budget participatif

Daria Picard informe que le projet de pumptrack est une sorte de parc de loisirs pour toutes les « roues » non motorisées : rollers, trottinette, bmx, VTT.

Le porteur de projet est vice champion du monde de bmx. Le budget est du sur mesure. 30mx10m. Monsieur Casamatta, le porteur du projet propose de créer une association pour dispenser des cours et animer le lieu...

Comme il s'agissait d'un seul projet, la population n'a pas eu à voter.

Monsieur Caumel s'est rendu compte que le règlement du projet participatif excluait les projets portés par la Mairie. Celui-ci considère que cela fait partie d'un projet ludique et sportif et que la règle n'est pas respectée.

Monsieur Gaborit précise que le pumptrack n'a jamais été arrêté en commission.

Monsieur Caumel trouve cela litigieux.

Monsieur le Maire précise que rien n'est litigieux. On développe un projet d'aménagement de loisirs pour lequel on n'implante rien sauf le projet tennis. Il semble pertinent de le poser sur un espace dédié aux loisirs.

Monsieur Caumel soutient ce projet, aucun problème par rapport à ça, mais il trouve cela ambiguë.

Daria Picard intervient et demande si cela l'embête qu'il soit là dans cet espace ? Si on l'exclut de cet espace, cela pose problème ?

Monsieur Lestocard propose de reformuler les propos de monsieur Caumel pour préciser sa pensée. Le budget prévu pour des aménagements à côté du tennis, va venir en déduction de ce qui sera sur place. Monsieur Lestocard qui fait partie de la commission a constaté que cela n'était pas prévu. Les enfants voulaient cela.

Monsieur Caumel ajoute que des projets sont arrivés hors délai ! Le règlement exclut les projets sportifs !

Sébastien Rommiguier répond qu'il n'y a pas d'ambiguïté.

Daria Picard demande si la question de monsieur Caumel vient aussi par rapport au sentier du patrimoine ?

Monsieur Caumel répond que non. C'est son inquiétude.

Monsieur Lestocard précise que le sentier du patrimoine est de l'ordre du projet participatif.

Daria Picard précise que ce projet était inscrit dans le programme municipal, donc pas recevable. Une collaboration se fait avec les associations. Ce projet avance...

Monsieur le Maire informe que lors de la dernière entrevue, rien n'a été arrêté car certains passages se faisaient sur des propriétés privées, il faut continuer à travailler. Il faut lever les problèmes juridiques.

## 6. Co voiturage

Hugues Céret fait part de la sollicitation du Pays Cœur d'Hérault pour faire partie d'un circuit de co-

voiturage dynamique. Il s'agit d'une expérimentation avec des bornes solaires. Un 1<sup>er</sup> emplacement est validé il s'agit de l'aire Ceyras / Clermont en face du parking du clos du puits, l'autre emplacement est non arrêté proche de la rue de la Chicane, aire Ceyras / Gignac.

#### 7. Jury d'assises

Exceptionnellement parce que les dates coïncident nous faisons le tirage au sort des jurés en Conseil Municipal. Cette séance doit être publique. Nous devons donner 3 noms. Pas de débat ni de vote.

Tirage au sort selon un des procédés donnés par la Préfecture.

#### 8. Aménagement places et rues du village

La Communauté de Communes du Clermontais vient d'avoir la notification des subventions pour refaire les réseaux d'eau de la rue de la croix de Belleau et la Grand rue ainsi que la place de la mairie. En parallèle nous devons préparer le marché de réfection du revêtement de surface et de l'aménagement de la place. Nous devons prendre un bureau d'études. Nous devons aussi être en mesure au mois de septembre que notre bureau d'études puisse préciser nos intentions. (6 mois de travaux environ) La méthode est la même que celle utilisée habituellement en mode participatif. Il y aura des discussions, débats avec les riverains. Comme nous l'avons toujours fait.

Les rues du cœur de village en ont vraiment besoin. Un travail est à faire en commission.

#### 9. Problème d'eau

La commune de St Félix est en déficit important d'eau. La situation actuelle correspond à un mois de juillet. Nous venons de prendre un arrêté de restriction sur le hameau de Rabieux.

Nous risquons d'alimenter St Félix en citerne. La Communauté de Communes du Clermontais mène une réflexion pour alimenter en eau Saint Félix en interconnexion avec Ceyras.

Julien Bermond demande pour quelles raisons nous en sommes arrivés là ?

Monsieur le Maire explique que depuis que la compétence eau assainissement est passée à l'Intercommunalité les règles ont changées, une convention de x mètres cubes par an a été signée avec la Communauté de Communes de la vallée de l'Hérault.

#### 10. Concordia

On signe la convention, l'association viendra sur un chantier aux lavoirs et à la chapelle d'Hortus.

#### 11. Question de l'opposition

La question concerne les courriers envoyés à Monsieur le Maire et aux membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire dédiera un classeur à ces courriers. Un mail informera les élus.

Séance levée à 21h50

